



COMMUNE
d'ARTRES
(59269)

La lettre municipale

N° 24

Juin
2017



OUVERTURE D'UNE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lors de la lettre municipale précédente N° 23, je vous informais de la fermeture de la POSTE D'ARTRES et la création d'une Agence Postale Communale.

L'ouverture de l'Agence est prévue le mercredi 21 juin 2017. Les horaires seront les suivants :

LUNDI, MARDI MERCREDI : 9h00 à 11h00.

JEUDI et VENDREDI : 9h00 à 11h30.



Les prestations proposées sont :

1) Produits et services postaux

-Affranchissements (lettres et colis en recommandés ou non)

-Vente de produits :

-Timbres à usage courant dont timbres et carnets de timbres philatéliques.

-Enveloppes Prêt-à-Poster par lots

-Emballages colissimo.

-Emballages à affranchir

-Prêt-à-expédier Chronopost France Métropolitaine

-Pack déménagement, pack garde du courrier, enveloppe de réexpédition.

-Fourniture d'autres produits postaux sur demande.

-Dépôts d'objets y compris recommandés (hors objets sous contrat, objets en nombre et valeur déclarée).

-Retraits d'objets y compris recommandés (hors poste restante, valeur déclarée et chronopost).

-Services de proximité : contrat de réexpédition du courrier courrier, abonnement mobilité,

-Dépôt des procurations courrier.



2) Services financiers et prestations associées

- Retrait d'espèces sur compte courant postal du titulaire dans la limite de 350€ par période de 7 jours.
- Retrait d'espèces sur Postépargne ou livret d'épargne du titulaire dans la limite de 350€ par période de 7 jours.
- Paiement de mandat cash dans la limite de 350€ par opération.
- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur :
 - des demandes de services liées aux CCP.
 - des demandes de mandats cash d'un montant maximum de 350€.
 - des procurations liées aux services financiers.
 - des versements d'espèces sur son propre compte courant postal, dans la limite de 350€ par période de 7 jours.
 - des versements d'espèces sur un Postépargne ou livret d'épargne, dans la limite de 350€ par période de 7 jours.
- Transmission au centre financier pour traitement direct des demandes de dépôts de chèques sur CCP et comptes épargne.

3) Produits tiers

- Vente de produits et services de téléphonie « La Poste Mobile ».
- Vente de produits et services de partenaires de La Poste.



4) Borne d'informations tactile

Mise à disposition en libre-service dans le local recevant le public de l'agence postale d'une borne tactile connectée à internet, permettant au public d'accéder à des informations relatives au groupe La Poste et ses produits et services, aux différents services publics et administrations et à tout autre service.

La convention signée avec la poste précise que la zone d'instance de l'agence postale communale d'ARTRES ne change pas. Elle est toujours composée de SEPMERIES, QUERENAING et ARTRES.

Les agents communaux habilités pour l'agence postale sont : Madame Vanessa BOUCAUT et Monsieur Giovanni JOIGNEAUX.